



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
27 DES ÉRABLES, C.P. 10  
FRANQUELIN (QUÉBEC) G0H 1E0

295 P  NP  DM21

Projet d'aménagement hydroélectrique sur la  
rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim

6211-09-060

**MÉMOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
PRÉSENTÉ PAR M. MICHEL LEVESQUE  
AU B.A.P.E. DU QUÉBEC  
RELATIVEMENT AU PROJET  
HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM, SUR LA RIVIÈRE  
SAINTE-ANNE DU NORD**

**2013-02-14**



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
27 DES ÉRABLES, C.P. 10  
FRANQUELIN (QUÉBEC) G0H 1E0

Il y a quelques années, la Municipalité de Franquelin était au bord du gouffre financier, la problématique :

Des dépenses en perpétuelle augmentation, principalement pour se conformer aux différentes exigences gouvernementales et ce à tous les niveaux (incendie, voirie, eau potable, ordures, etc.) et aucune autre source de revenus que la taxation et les compensations gouvernementales...

Mais le pire de tout, c'est que nous ne pouvions voir le jour où nous pourrions améliorer la situation. Notre population déjà surtaxée, ne pouvait fournir à combler toutes ces nouvelles exigences, aucune entreprise sur notre territoire et aucune possibilité pour en attirer.

La seule richesse exploitable de la Municipalité, une rivière dotée de chutes au potentiel inestimable.

Il a fallu beaucoup, mais beaucoup de patience et de persévérance avant de voir arriver en 2006 la nouvelle Politique Énergétique.

À ce moment-là, nous avons enfin vu, une possibilité de développer le potentiel de cette rivière, sous forme de centrale hydroélectrique, une énergie propre et durable et un apport de revenus substantiels.

Sans compétences particulières dans ce domaine, sans argent pour développer ce projet, seulement avec notre ferme conviction que nous aussi méritions de voir notre municipalité prospérer, nous avons décidé d'aller de l'avant dans ce projet.

La première étape était de se trouver un partenaire privé ayant les connaissances nécessaires à la réalisation d'un tel projet mais aussi ayant l'argent nécessaire à la réalisation...

Suite à un appel de candidatures publique, tel que prévu à la Politique Énergétique, nous avons reçu 3 propositions, dont celle du Groupe AXOR Inc. Groupe AXOR Inc. en plus de répondre à tous nos critères de sélection, nous offrait la possibilité, pas l'obligation, mais la possibilité, de réaliser ce projet, sans que la Municipalité n'investisse aucun argent et sans que la Municipalité n'assume aucun risque financier, que ce soit pendant la période d'obtention des autorisations, pendant la construction, pendant la période d'opération du projet, soit 20 ans, renouvelable 20 ans.

C'est la formule que la Municipalité de Franquelin a choisie et c'est avec fierté qu'elle a réalisé ce projet avec Groupe AXOR.

Groupe AXOR a couvert tous les frais de développement, a pris tous les risques financiers et même si les coûts de construction se sont avérés plus élevés que les prévisions, jamais la Municipalité n'a dû mettre un sou dans ce projet et jamais Groupe AXOR n'a demandé à la Municipalité de réduire la redevance qui lui est versée afin de couvrir les coûts supplémentaires de construction du projet.

Les redevances provenant de notre centrale sont le ballon d'oxygène de la Municipalité. Dans un premier temps, nous allons travailler à retrouver une santé financière équilibrée et par la suite, nous pourrions réaliser différents projets qui nous tiennent à cœur et auxquels nous ne pourrions même pas penser sans ces redevances.

En exemple, pour l'année 2012, nous avons budgété 125 000 \$ de revenus en provenance de notre centrale hydroélectrique, ces redevances pour l'année 2012 ont été de 137 000\$ soit 12 000\$ de plus que ce que nous avons budgété. Ces revenus représentaient environ 21% des revenus totaux de la municipalité



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
27 DES ÉRABLES, C.P. 10  
FRANQUELIN (QUÉBEC) G0H 1E0

Aux niveaux des aménagements touristiques, des travaux ont débutés afin d'aménager des attraits pour le tourisme : chemin de randonnées et visites des points d'intérêts.

Pour les pêcheurs, le bief amont est devenu poissonneux, les pêcheurs sont maintenant actifs et heureux! Un important aménagement pour le saumon (frayère, zone d'élevage) a été installé dans la rivière et nous donne bon espoir de revoir le saumon fréquenter notre rivière après plusieurs décennies d'absence.

Au niveau local, nous avons dû traiter avec quelques organismes du milieu, qui avait des habitudes dans le secteur concerné par la construction de la centrale, à chaque fois, nous avons réussi à trouver des solutions qui accommodaient toutes les parties.

Nous sommes reconnaissants aux gens qui ont mis sur pied ce programme de développement des petites centrales et espérons que la réalisation de la nôtre pourra servir d'inspiration à ceux qui ont à la fois le potentiel et le besoin pour de telles réalisations.

Comme nous avons pu le lire à travers les informations du BAPE, le projet a été conçu dans le respect de l'environnement et du potentiel touristique de la région et comme nous le savons, la MRC La Côte-de-Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim se sont entourés de gens compétents et de partenaires de confiance, soit le GROUPE AXOR

**NOUS LES COMPRENONS DE VOULOIR DÉVELOPPER UN TEL PROJET ET LES APPUYONS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET HYDRO-CANYON.**

FIN DU DOCUMENT